



Echos du Conseil municipal du 17 décembre 2013

Dernier Conseil municipal de l'année, cette assemblée a permis un débat (lancé publiquement par l'opposition de droite) sur les impôts locaux. On ne peut pas dire que les Elu.e.s de droite ont soutenu avec brio les thèses exposées dans leur tract ! ...

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :

Patrick COTREL,
*Adjoint au Maire de Sainte-Luce
et Conseiller de Nantes Métropole*
<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE : (résumé) *Demande, sur proposition de René Québriac, d'observer une minute de silence à la mémoire de Nelson Mandela.*

Brigitte BICHE : lit une déclaration : Dans cette minute de silence, nous avons été unis dans la reconnaissance à MANDELA qui, tout au long de sa longue, dure et belle vie, a témoigné de ce que peut être la vraie grandeur de l'Homme. Il s'est battu contre l'apartheid, ce système de « développement séparé » signifiait « richesse réservée aux seuls Blancs ». (...) On constate en France actuellement un phénomène de « dégazage » de la parole et des opinions racistes. En écho à une parole entendue sur *France Inter*, ne parlons pas de « libération de la parole raciste », Le mot « libération » contient le si beau mot de LIBERTE ; il ne doit pas être associé à l'ignoble. (...) Coluche disait: « *la France, c'est comme une mobylette, pour qu'elle avance, il lui faut du mélange* ». Notre société s'est construite, depuis des siècles et des siècles à partir des mouvements de population. Qui peut dire au cours de quel siècle ses ancêtres sont arrivés en France? A Sainte-Luce, nous avons décidé d'accueillir la dizaine de familles roms qui ont choisi, en février 2009 de s'installer sur notre territoire. Le pacte entre la mairie et l'association Soleil rom permet que ces familles soient accompagnées dans la prise en main de leurs destins, chez nous ou ailleurs, comme elles le voudront elles-mêmes. Quelques autres communes ont fait ce même choix. D'autres le refusent. Mais, dans l'agglomération nantaise des groupes misérables de familles roms, depuis 10 ans, sont expulsés de communes en communes, de misère en misère. Si chaque commune de l'agglomération accueillait un nombre de familles roms au prorata du nombre de ses habitants, la question de cette misère serait réglée très simplement. Le nombre des Roms dans l'agglomération nantaise est à peu près stable depuis une petite dizaine d'années. S'ils sont si

visibles, c'est que leur misère est de plus en plus criante.

Refusons cette situation. Prenons les moyens qu'elle ne dure pas. Refusons ce déni d'Humanité.

Bernard AUNETTE (Information du Maire) : J'ai été choqué par le tract de la liste d'opposition '*Sainte-Luce est à vous*', (...) qui porte sur les finances communales. Les argumentaires, simplistes et populistes, montrent une méconnaissance totale du fonctionnement de la ville. Des précisions sont donc nécessaires.

L'arrivée de nouveaux Lucéens crée des besoins. Deux exemples : nous avons ouvert six classes de 2009 à 2013, soit 226 nouveaux élèves. La fréquentation des services périscolaires a doublé de 2009 à 2012. Pour s'occuper des enfants, il a donc fallu recruter des agents de terrain, des ATSEM et des animateurs.

L'évolution du budget de fonctionnement a trois causes : l'ouverture de la médiathèque en 2006 (par l'ancienne municipalité), l'arrivée de nouveaux habitants, le rajeunissement de la commune. Les naissances ont augmenté de 75 % en 5 ans. Durant cette période, nous avons diminué la dette communale, répondu aux nouveaux besoins, maîtrisé les dépenses de service.

Dans un contexte d'augmentation des besoins de la population et de réduction des aides, la progression des taux a été mesurée sur le mandat : + 2,5 % pour la taxe d'habitation. Le foncier a évolué de 11,5 %, mais son taux actuel est dans la moyenne départementale. Je conteste le « hit-parade » de la fiscalité présenté. Le chiffre cité se base sur la valeur locative moyenne des habitations. Si l'on prend ce seul critère de comparaison dans une commune pavillonnaire comme la nôtre, la moyenne est donc forcément haute. En vérité, la part communale de l'imposition pour une famille lucéenne de 2 enfants dans une maison neuve de 100 m2 est dans la moyenne de l'agglomération,

équivalente à celle de Nantes, proche de celle de Rezé et Orvault par exemple.

Surtout, cette présentation purement comptable de la droite lucéenne ne correspond pas à la réalité humaine, économique et sociale de Sainte-Luce : les services communaux attirent les habitants, les commerces, les entreprises et font vivre l'économie locale. L'action de la Ville est un moteur pour le développement économique, l'attractivité du territoire et le lien social.

Nous gérons avec rigueur les deniers publics et nous sommes conscients de l'attente d'une modération fiscale dans le contexte actuel. Mais pour nous, les familles en attente de services ne sont pas que des « foyers fiscaux » et les agents municipaux qui se dévouent au quotidien ne sont pas que des « charges de personnel ».

Si vous voulez réduire les impôts, il faut dire quels sont les services à la population que vous voulez réduire et quels agents municipaux que vous voulez licencier.

Une dernière information, importante : vendredi dernier, nous avons voté au conseil de Nantes métropole la modification du Plan Local d'Urbanisme de 2007, soumise à enquête publique au printemps. Nous avons tenu compte de certaines remarques du commissaire enquêteur en limitant l'urbanisation du secteur de la Minais. Nous disposons désormais d'un outil efficace de maîtrise du développement urbain de notre commune.

Claude ROUSSELOT : (au nom du groupe

Harmonicité) (résumé) *En 2007, la hausse de la masse salariale était de 7% et en 2005 de 5,25%. De plus, en 2007, nous avons du voter une augmentation du budget personnel, car le BP n'était pas sincère. Depuis, nous avons une augmentation moyenne de 5,5% par an, car nous avons un afflux d'habitants (3000 personnes).*

De 2008 à 2010, nous avons dû réorganiser les services, pour avoir une meilleure efficacité, en créant une grande direction enfance jeunesse éducation, un service associations, avec l'embauche de quelques cadres et la réorganisation des locaux (on avait par exemple un bureau de 12 m2 pour 3 personnes). Nous avons aussi revu le régime indemnitaire et instauré le dialogue social.

Depuis 2011, nous avons maîtrisé l'augmentation de la masse salariale : +11% en 3 ans. Mais en parallèle de ces services publics améliorés, on a une augmentation de 30% des recettes de ces services.

Enfin, les frais de personnels par habitant sont inférieurs à ceux de Carquefou et de Saint-Sébastien. Attention aux propos qui pourraient introduire des divisions qui n'ont pas lieu d'être.

Jacques CORDON : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) (résumé) *nous ne pouvons pas répondre à vos interventions, car nous n'avons pas*

préparé nos chiffres. Mais ceux qui ont fait le tract sont dans la salle, et ils vont vous répondre eux-mêmes.

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) *Ce débat comptable sur les finances municipales n'est pas très politique. La question de fond est quelle vision d'avenir pour Sainte-Luce a la droite ? La bonne nouvelle, c'est que nous avons officiellement 2000 habitants de plus (depuis 2010) et que la DGF va augmenter de 60 000€. Il faut favoriser l'attractivité de la commune, avec son cadre de vie, les liaisons entre les quartiers et le centre-ville, la place des aînés, et surtout, instaurer un réel dialogue avec les lucéens.*

Je tiens à saluer la mémoire de Nelson Mandela.

Patrick COTREL : Quelques précisions par rapport à ce tract de la liste de droite sur les impôts. Le tract commence à présenter un total taxe foncière+taxe d'habitation pour un couple propriétaire avec un enfant. Cette présentation est une double manipulation :

- C'est le total des taxes, et pas la part communale : car dans ce total il y a aussi la part du Département, de la Région, de l'intercommunalité et la taxe pour les ordures ménagères ! La part communale ne représente qu'un peu plus de la moitié de ce total.

- Ce chiffre moyen ne veut rien dire : l'impôt est l'application d'un taux décidé par la Mairie sur la valeur locative du logement. Mais vous ne parlez pas de cette valeur locative. Pourtant, il est évident que le logement que j'occupais au 14ème étage d'une tour à Bellevue avait une valeur locative inférieure à celui que j'occupe dans un lotissement à Sainte-Luce !

Dans ces conditions, si on veut comparer d'une commune à l'autre, il n'y a que le taux décidé par la mairie qui est valable.

Et à ce niveau, on constate que Sainte-Luce a un taux très moyen de taxe foncière dans l'agglomération (inférieur à St Sébastien, Nantes, Rezé, St Herblain et Couëron et quasiment au même niveau que Vertou). Pour la taxe d'habitation, on est quasiment à la moyenne derrière St Herblain, Orvault, Nantes et Rezé.

Enfin, si on compare les augmentations des taux avec ceux qui ont été décidés par l'ancienne municipalité, on constate que nous avons augmenté le taux de taxe foncière de 2,77 points, contre 2,24 pour l'ancienne municipalité ; mais pour la taxe d'habitation, nous avons augmenté le taux de 0,53 points, alors que l'ancienne municipalité avait ajouté 0,67 points. Autrement dit, pour les simples locataires, nous avons eu la main moins lourde que vous.

Dernier point déjà évoqué par Bernard Aunette : si vous reprenez à votre compte les promesses de baisse d'impôts de certains de vos ténors nationaux, il va falloir en même temps expliquer quels sont les services à la population que vous allez diminuer ou

supprimer et combien de postes d'agents municipaux vous allez supprimer.

Jacques GAUDICHEAU : Nous sommes en Conseil municipal. Ce n'est pas le lieu d'avoir ces débats.

Bernard AUNETTE : (résumé) Si ! C'est bien en Conseil municipal que nous pouvons avoir un débat public sur les orientations communales et les choix qui ont été faits.

2 - 2 Subvention pour les Philippines :

Christophe CLERGEAU : (résumé) Très sensible à la tragédie vécue par les habitants des Philippines frappées par le typhon Haiyan, la ville de Sainte-Luce souhaite manifester sa solidarité et verser une subvention de 500€ au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO).

Patrick COTREL : Ce soutien aux Philippines est bien entendu nécessaire ; il exprime l'indispensable solidarité des habitants de cette planète. Cependant, ce vote doit être l'occasion de réfléchir à l'expression de notre solidarité avec les populations les plus vulnérables. Sur les enjeux climatiques, notre solidarité doit se traduire par la maîtrise de notre empreinte écologique, et les réductions des émissions de CO2 que nous produisons sur nos territoires. C'est

là que se situe notre responsabilité première, et nous avons un devoir d'exemplarité dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous devons intensifier nos efforts pour atteindre les objectifs globaux de réduction des gaz à effet de serre, alors que les actuelles simulations conduisent sur la voie d'un réchauffement plus proche de 4° C que de 2° C en fin de siècle. Comme l'a rappelé Florence Février lors du Conseil de Nantes Métropole la semaine dernière, dans le cadre « du Plan Climat Energie Territorial de Nantes Métropole, grâce aux actions menées depuis 2003, les émissions annuelles de CO2 de notre territoire ont baissé de 5%. Notre objectif est d'obtenir une baisse de 30% par habitant d'ici 2020, à la fin du prochain mandat. ». Je vous remercie de votre attention

2 - 3 Musique actuelle au collège : subvention à l'AML

Christophe CLERGEAU (résumé) L'AML souhaite lancer une action nouvelle en direction des jeunes du collège : initier aux musiques actuelles 8 jeunes volontaires de 5^{ème} par un enseignement sur l'heure du midi une fois par semaine. Une subvention de 2 240€ est demandée pour cette action.

Jacques CORDON (résumé) Nous avons demandé qu'un bilan soit présenté au Conseil municipal sur la situation de l'AML. Pouvez-vous nous

l'exposer

Pierre GRALEPOIS : (résumé) L'AML a beaucoup évolué. Et souhaite s'ouvrir à de nouveaux publics Cette action en est l'exemple.

De plus, l'association n'a plus de déficit et mène des actions pour toucher un public de jeunes issus des milieux défavorisés. Ainsi, nous avons accompagné l'achat d'instruments destinés à être prêtés à des jeunes qui sont en découverte de la pratique musicale.

2 – 5 Participation financière à la restauration scolaire de l'enseignement privé

Christophe CLERGEAU (résumé) Le nombre d'enfants fréquentant l'école privée progresse, ainsi que le nombre de jeunes bénéficiaires de la

restauration scolaire. En conséquence, la subvention de la municipalité, qui était de 137 562 € en 2013 passera à 161 550 € en 2014.

6 – 1 Schéma Régional Climat Air Energie

Patrick COTREL : Ces Schémas Régionaux Climat Air Energie ont été décidés par le Grenelle de l'Environnement. Ils sont élaborés conjointement par le Préfet de Région et le Conseil régional. Ils vont progressivement encadrer SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale, comme le SCOT de l'estuaire Nantes-Saint-Nazaire) et les PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain) et leur fixer des objectifs. Dans le même esprit, le Plan Climat de Nantes Métropole fixe des objectifs dont nous nous inspirons, par exemple dans notre Agenda 21.

Les objectifs du SRCAE sont ambitieux d'ici 2020 :
- diminution de 23% de la consommation régionale d'énergie ;

- diminution de 12% des émissions de Gaz à Effet de Serre par habitant ;
- 21% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique de la région.

Le schéma concerne 8 domaines et comporte 29 orientations dont vous avez la liste.

Deux exemples de l'articulation entre ce SRCAE et l'Agenda 21 municipal :

- **Bâtiments** : La ville agit pour faire des économies d'énergie dans les bâtiments communaux dans les opérations de réhabilitation du patrimoine bâti et dans le suivi des consommations. De fortes économies ont déjà été réalisées à Ligéria. Cela répond à l'orientation N°8 du SRCAE.

La ville et le CCAS travaillent avec des associations pour informer les habitants sur la maîtrise de l'énergie et lutter contre la précarité énergétique (cycles de formations depuis 2 ans). Des permanences mensuelles de l'espace info énergie se tiennent en mairie. Cela correspond à l'orientation N°10 du SRCAE.

- **Mobilités** : A l'occasion de l'arrivée du chronobus, de nombreux aménagements ont eu lieu, tels que nouvelles pistes cyclables, aménagements pour les personnes en situation de handicap, dispositifs d'apaisement de la circulation automobile et arrivée du chronobus... Cela correspond à l'orientation N°13 du SRCAE.

J'en profite pour vous donner les premiers éléments de bilan du chronobus C7.

- Si on compare le nombre de voyages enregistrés par les lignes 82, 92 et 75 à ceux des lignes C7 et 87, on constate une progression de 4 400 à 6 200 voyages par jour (+1800 = +41%) ;
- Ponctualité : 94% des voyages respectent les horaires affichés (moins de 3 minutes d'écart) ;
- Vitesse : la vitesse moyenne des bus C7 est de 22,9 km/heure, c'est-à-dire légèrement mieux que le Busway et le tramway ;
- Régularité : les temps de parcours sont de 18 à 19 mn de Thouaré centre à Souillarderie (7 minutes de Ste-Luce centre à Souillarderie) et n'augmentent que de 2 minutes, en moyenne, en heures pleines.

Des augmentations de fréquentation sont encore attendues en 2014. Mais l'arrivée du chronobus C7 est dès maintenant un succès.

15 – 1 Equipement public Ecole – petite enfance à La Minais :

René QUEBRIAC : (résumé) *Le budget global de l'opération école primaire et maternelle (16 classes) + multi accueil petite enfance (40 places) + restaurant*

scolaire + salle de quartier s'élève à 14 Millions€ HT (16,6 M € TTC).